Date de dépôt : 29 octobre 2025

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur le postulat de Diego Esteban, Vincent Canonica, Céline Zuber-Roy, Alia Chaker Mangeat, Laura Mach, Amar Madani, Cyril Mizrahi, Charles Poncet, Darius Azarpey : Renforcer la protection des données au sein de l'instruction publique

En date du 21 juin 2024, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat un postulat qui a la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- les travaux parlementaires sur le PL 12103;
- les art. 21 et 21A de la constitution de la République et canton de Genève (Cst-GE) (rsGE A 2 00);
- les dispositions pertinentes de la législation fédérale et cantonale applicable en matière de protection des données;
- l'incapacité pour l'administration cantonale de s'assurer du respect effectif de la protection des données par Google;
- le coût des alternatives,

demande au Conseil d'Etat

d'étudier des alternatives aux outils de la suite Google actuellement utilisés au sein de l'instruction publique genevoise, et à les comparer à ces outils, notamment en présentant le lieu de stockage des données, les possibilités de contrôle pour l'Etat, les coûts détaillés, ainsi que les possibilités ou restrictions d'usage.

PO 7-A 2/4

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Dès l'introduction généralisée de la suite Google, gratuite et sans impact sur les finances publiques, au cycle d'orientation (CO) et au secondaire II en 2014, le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeuness (DIP) a pris des mesures afin de limiter les risques concernant la protection des données personnelles. Tous les comptes sont créés et administrés exclusivement par le DIP; les identifiants des élèves sont pseudonymisés afin de rendre impossible toute corrélation extérieure entre un compte et une personne réelle; une directive interdit explicitement le dépôt de données personnelles ou sensibles sur le cloud public; enfin, la console d'administration permet de détecter automatiquement les contenus ou comportements non conformes et, le cas échéant, de procéder à leur signalement puis à leur suppression si nécessaire. Aujourd'hui, 55% des membres du corps enseignant du CO utilisent Google Workspace avec leurs élèves - souvent depuis plus de 3 ans et presque quotidiennementprincipalement pour distribuer des documents, communiquer via la messagerie et collaborer sur des textes.

Les mesures de protection susmentionnées coexistent néanmoins avec 2 limites structurelles : le contrat qui lie l'Etat à Google peut être modifié unilatéralement par le fournisseur, et les serveurs demeurent localisés hors de Suisse, augmentant l'exposition des données au régime du *CLOUD Act* américain. En l'état, la situation entre donc en tension avec 3 principes importants – à savoir 2 bases légales et une volonté politique de l'Etat de Genève et de la Conférence latine des directeurs du numérique (CLDN) :

- l'intégrité numérique, telle qu'elle est énoncée dans l'article 21A de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012 (Cst-GE; rs/GE A 2 00);
- la protection des données garantie par la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001 (LIPAD; rs/GE A 2 08), actuellement en cours d'adaptation à la législation fédérale révisée;
- la souveraineté numérique, à savoir l'autonomie stratégique en matière de services et d'infrastructrures numériques, considérée comme priorité stratégique par les cantons latins, dont Genève, réunis dans la CLDN¹.

Communiqué de presse en ligne de la CLDN : https://cldn.ch/les-cantons-latins-veulent-renforcer-leur-action-concertee-pour-la-souverainete-numerique/

3/4 PO 7-A

A la lumière de ces enjeux, il pourrait être opportun d'étudier, pour le CO dans un premier temps, des solutions de remplacement. L'objectif serait alors de garantir la continuité fonctionnelle tout en maintenant les données personnelles sous contrôle cantonal ou, à tout le moins, sous juridiction suisse ou européenne.

Afin de disposer d'éléments concrets, le DIP et la direction de la centrale commune d'achats ont lancé, en janvier 2025, une démarche de type « Request for Information » (RFI) portant sur le remplacement éventuel de la suite Google au CO, qui concerne 14 000 élèves et 2 000 membres du corps enseignant. Quatre prestataires ont répondu.

	Entreprise 1	Entreprise 2	Entreprise 3	Entreprise 4
Hébergement des données	Suisse	Suisse	France	Suisse
Stockage par utilisateur	3 То	50 Go	1 To	5 Go
Bureautique en ligne	Oui	En partie	Non	Oui
Messagerie	Oui	Oui	Non	A développer
Visio	Oui	Non	Non	Oui
Agenda	Oui	Non	Non	Oui
Gestion cours et classes	A développer	A développer	Non	Oui
Admin. centralisée	En partie	En partie	Non	Non
Coût annuel	1 290 000 fr./an	1 460 000 fr./an	100 000 fr./an	470 000 fr./an

Les analyses montrent qu'aucune des 4 solutions ne couvre l'intégralité des besoins pédagogiques du CO; aucune n'est disponible clé en main et toutes demanderont donc un travail commun du prestataire retenu avec le service écoles-médias (SEM) du DIP pour compléter et ajuster l'offre aux besoins spécifiques des élèves et du corps enseignant genevois.

Un enjeu financier important tient aux dépenses de transition, lesquelles regroupent le nettoyage et le transfert des données existantes, la formation et l'accompagnement des 16 000 utilisatrices et utilisateurs concernés, ainsi que la mise en place d'un support renforcé. Dans cette perspective seraient nécessaires : a) un équivalent temps plein (ETP) permanent pour l'administration de la solution informatique retenue, et b) 2 ETP nonpermanents pour l'accompagnement au changement et la formation durant 3 ans – soit un budget estimatif de 150 000 francs/an pour le premier et de 900 000 francs/3 ans pour les seconds. A cette somme devront également

PO 7-A 4/4

s'ajouter, dans le chiffrage final, les coûts induits pour le temps de formation du corps enseignant. Ces frais s'ajouteront aux coûts d'implémentation et à la redevance annuelle – ou aux licences – liés à la solution retenue.

Plusieurs risques doivent être anticipés. D'une part, la coexistence éventuelle de plates-formes différentes entre le CO et l'enseignement secondaire II pourrait entraîner la perte de continuité des adresses électroniques et des espaces de travail des élèves lorsqu'ils changent de degré. D'autre part, la mise en production d'une solution sans phase pilote suffisante pourrait provoquer des perturbations techniques et pédagogiques en cours d'année. Enfin, il est certain que la qualité fonctionnelle de la solution déployée sera inférieure à ce qui est en place actuellement, car il est difficile de rivaliser avec les GAFAM sur cet aspect. Dans tous les cas, la transition vers une autre solution devrait être effectuée par étapes, en tenant compte des échéances scolaires, sur une durée d'environ 3 ans :

- consolidation de la stratégie de « dégooglisation » pour le CO, compte tenu des éléments connus (RFI, applications pédagogiques déjà présentes, capacité du SEM, collaboration avec l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN)), ainsi que chiffrage et identification des processus budgétaires impactés;
- demandes budgétaires dans le cadre du projet de budget annuel 2027 et communication au Grand Conseil de la stratégie adoptée et des demandes budgétaires envisagées;
- 3) lancement d'un appel d'offres basé sur la stratégie définie.

Le Conseil d'Etat est conscient du fait que le respect plein et entier des 3 principes que sont la protection des données, l'intégrité numérique et la souveraineté numérique n'est pas assuré par la solution Google. Le Conseil d'Etat retient aussi que la transition vers une nouvelle solution nécessite pour l'heure un investissement budgétaire important pour la seule population scolaire du CO et comporte certains risques fonctionnels et légaux. Compte tenu de cela, le Conseil d'Etat ne retient pas cette transition comme une priorité immédiate.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière : Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI Le président : Thierry APOTHÉLOZ